

L'AOC Costières de Nîmes

Carte d'identité

L'AOC Costières de Nîmes est une jeune appellation, reconnue depuis 1986. Implanté entre Nîmes et la mer Méditerranée, c'est aujourd'hui le plus méridional des vignobles de la Vallée du Rhône et, paradoxalement, le plus frais.

L'aire de production regroupe 24 communes situées au sud-est de Nîmes. Son territoire s'étend sur près de 40 km de long, de la vallée du Gardon au nord-est jusqu'à la plaine du Vistre au sud-ouest. Il se délimite au sud par le canal du Rhône à Sète.



Géologie et topographie

Les Costières de Nîmes s'organisent en plaines et terrasses bordées par des coteaux francs. Elles forment une entité géographique et géomorphologique bien déterminée, essentiellement constituée d'**alluvions rhodaniennes et duranciennes** grossières datant du Villafranchien. Ces galets composés de grès, de quartz et de calcaire sont appelés localement « **gress** ». Ils constituent 75% du sol des Costières et sont inclus dans une matrice sableuse au Sud et argilo-calcaire au Nord.

L'engagement de l'AOC en faveur du paysage et de l'environnement

En 2006, le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes a initié **une Charte paysagère et environnementale** en collaboration avec les partenaires locaux (dont Nîmes Métropole et la DREAL LR). Cette démarche est aujourd'hui impliquée dans des réseaux nationaux (Charte de Fontevraud, Mairie Conseils...). Trois axes de travail ont été développés :

- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- la gestion de l'identité rurale et agricole du territoire ;
- la valorisation de l'activité agricole par le tourisme et la communication.

Le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes conduit depuis une politique territoriale fortement axée sur la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux.

Sur ce territoire où la protection de la ressource en eau (captages prioritaires, Directive Nitrates...) et de la biodiversité (Natura 2000) sont des enjeux publics majeurs, plusieurs actions ont été engagées dans le cadre de la Charte paysagère et environnementale dont le **projet européen LIFE+ BioDiVine** auquel l'AOC Costières de Nîmes a participé en tant que site de démonstration.



Chiffres-clés

- Le potentiel de production viticole délimité en appellation est d'environ 25 000 hectares dont 11 500 plantés en vigne (AOC, IGP, VSIG) et environ **4 000 ha sont revendiqués** en AOC Costières de Nîmes chaque année.
- L'AOC regroupe **72 caves particulières** et **12 caves coopératives**, avec 300 coopérateurs, soit plus de **370 producteurs** en Costières de Nîmes.
- Le rendement moyen est de **50 hectolitres par hectare**.
- La production annuelle est comprise **entre 180 000 et 200 000 hectolitres**.
- La répartition de la production est la suivante : **rouge (51%), rosé (40%), blanc (9%)**.

Les réalisations du projet sur l'appellation

Le projet LIFE+ BioDiVine a pour objectif d'encourager des techniques de gestion du parcellaire viticole favorables à la biodiversité. En Costières de Nîmes, comme sur chacun des sept sites de démonstration, le volet opérationnel du projet s'organise selon trois grands axes.

Les actions de conservation

De 2011 à 2014, plus de vingt viticulteurs de l'appellation se sont engagés dans la mise en place de cinq actions de conservation favorables à la biodiversité.

Au total :

- **30 hectares** de vigne ont été enherbés ;
- **3250 mètres** de haies composites ont été plantés ;
- **100 mètres** de pierrier ont été installés ;
- **75 hectares** de vigne ont été protégées à l'aide de la lutte par confusion sexuelle ;
- **10 hectares** de parcelles non cultivées ont été semés avec des espèces d'intérêt agro-écologique et gérés de manière extensive.



Enherbement inter-rang et jeune haie composite mis en place en Costières de Nîmes dans le cadre du projet LIFE+ BioDiVine

L'évaluation de la biodiversité

En 2011, 2012 et 2013, des suivis expérimentaux ont permis de quantifier la biodiversité du vignoble de l'appellation. Ces mesures ont portées sur cinq grands groupes d'espèces : les **arthropodes**, les **plantes**, les **oiseaux**, les **mammifères** et les **invertébrés du sol**. En parallèle, la **cartographie de l'occupation du sol** de l'appellation a été réalisée sur plus de 2000 hectares.

L'objectif de ces travaux est d'évaluer l'influence de la **composition, la structure et la diversité du paysage sur la biodiversité ordinaire du vignoble**. Les résultats obtenus ont permis d'identifier les éléments paysagers favorables à la biodiversité du vignoble. Ils servent de référence aux préconisations faites dans ce guide technique en vue d'assurer une gestion durable de la biodiversité sur le territoire viticole des Costières de Nîmes.



Pièges à arthropodes installés dans la parcelle de vigne

Les actions de communication et de sensibilisation

Des actions de diffusion et de communication ont été entreprises tout au long du projet afin de faire valoir l'engagement des vignerons partenaires dans une démarche d'intérêt agro-écologique.

- **1 panneau d'information** a été installé ;
- **2 journées portes ouvertes** ont été organisées ;
- **2 matinées techniques** ont été réalisées ;
- **Plus de 25 articles techniques et scientifiques** présentant le projet LIFE+ BioDiVine en Costières de Nîmes ont été publiés dans la presse régionale, nationale ou internationale.



Journée portes ouvertes organisée en Costières de Nîmes